



**Diass, ce 20/12/2020**

**COMMUNIQUE DE PRESSE :**

**Aéroport Dakar Blaise Diagne, certifié « Airport Health Accreditation »**

L'aéroport Dakar Blaise Diagne a reçu ce vendredi 18 décembre 2020 sa certification au programme, « Airport Health Accreditation » conçu par le Conseil International des Aéroports (ACI Monde). Ce programme est mis en place pour aider à rassurer les voyageurs que l'aéroport et ses installations restent sûres et que des précautions sont prises pour réduire tout risque relatif à leur santé surtout en cette période de pandémie de coronavirus.

Ceci certifie que l'aéroport Dakar Blaise Diagne offre une expérience aéroportuaire sûre à tous les voyageurs, conforme aux mesures sanitaires selon les lignes directrices de l'ACI, dans le cadre du programme de redémarrage et de la reprise des activités aéronautiques, et par les recommandations du groupe de travail du Conseil de l'Organisation de l'Aviation Civile Mondiale (OACI) sur la mise en œuvre des meilleures pratiques de l'industrie.

Le programme Airport Health Accreditation (AHA) de l'ACI reconforte davantage la confiance des voyageurs en offrant les avantages suivants à un aéroport accrédité :

- Permettre à l'aéroport de démontrer aux passagers, au personnel, aux régulateurs et aux gouvernements que la priorité est accordée à la santé et à la sécurité d'une manière mesurable et établie.
- Permettre à l'aéroport de valider ses propres mesures dans l'ensemble de ses installations.
- Rassurer le public voyageur en utilisant les installations de l'aéroport accrédité.
- Promouvoir la reconnaissance de l'excellence professionnelle dans le maintien d'installations hygiéniques sûres dans cet aéroport.

Dakar a atteint cet objectif grâce à l'implication de toutes les équipes de la plateforme, en collaboration avec celles du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et les équipes du Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, et particulièrement grâce à notre Département QSE.

Cette certification est valable pour un an.